

## LE RÔLE DE L'ÉLU

Comme la majorité des municipalités de cinq mille (5 000) habitants et moins du Québec, le conseil du Canton de Hatley se compose de sept élus. Soit un maire/mairesse et six conseillers/conseillères. Ces élus ont trois principaux rôles à jouer, soit celui de représentant des citoyens, de législateur et d'administrateur. Le rôle qui est le plus reconnu parmi ses résidents est celui de représentation du citoyen. Décrit comme étant le siège politique le plus près du citoyen, ces dirigeants doivent symboliser le plus fidèlement possible les désirs et opinions des électeurs auprès du conseil municipal.

Légalement, les conseillers n'ont de pouvoir que lorsque se déroulent les assemblées du conseil. Leurs décisions sont mises en œuvre par l'adoption de résolutions. Afin de préparer ces rencontres et de prendre les meilleures décisions, les élus se réunissent afin d'approfondir et débattre les différents dossiers à l'ordre du jour. C'est lors de ces rencontres de travail qu'ils présentent les questionnements et attentes des citoyens. Ces rencontres se font à huis clos et l'assemblée du conseil qui se déroule une fois par mois, est publique.

Malgré la diversité des compétences de ses membres, les conseillers n'ont bien souvent pas l'expertise, la compétence et même le pouvoir juridique pour traiter ces demandes. Par exemple, ce qui semble une évidence à première vue pour beaucoup de gens, peut souvent cacher d'autres aspects à considérer dans le monde municipal. C'est pour cela que les gens à l'emploi de la municipalité sont présents et offrent leur expertise dans chacun leur domaine, lors de ces rencontres



de travail. Ils peuvent répondre aux questions plus techniques nécessitant une connaissance plus approfondie afin de permettre que les dossiers se poursuivent. Comme dans bien des cas, le rôle de l'élu dans cette situation est celui d'intermédiaire entre la municipalité et le responsable municipal qui gère un dossier particulier. Il dirige donc dans ces cas le citoyen vers cette personne et ainsi augmente considérablement l'efficacité de la démarche.

Son rôle de législateur est également important. Malgré les sollicitations et les désirs exprimés par le citoyen, qui sont pris en considération dans sa décision, l'élu doit être aussi en mesure de prendre des décisions dans l'intérêt collectif de la municipalité. La priorité n'est pas à l'individu, mais à la collectivité. Il ne faut pas se le cacher, ces décisions ne font pas toujours le bonheur de chaque individu, dans les cas où cette décision va à l'encontre des attentes de ce résident. Il faut garder en tête l'intérêt de tous les résidents affectés par cette décision. Il est primordial également

que le conseiller municipal donne des orientations, élabore des politiques et établisse des réglementations dans une vision globale d'un plan d'action, tout en considérant les besoins et attentes de la population.

Dans son rôle d'administrateur, il doit s'assurer de l'application des règlements et voir à la mise en œuvre des décisions prises au conseil. Il doit aussi octroyer des contrats afin de répondre au besoin de sa municipalité. Que ce soit pour le déneigement, le ramassage des ordures ou l'embauche du personnel, il doit s'assurer que le tout soit conforme à ses politiques et orientations tout en respectant la législation en place.

Vous aurez certainement entendu parler de l'éthique de l'élu dans les médias ces joursci. Comment pourrait-on l'éviter! Chaque élu doit mentionner l'implication personnelle qu'il pourrait avoir dans tout dossier qu'il traite et dans lequel il aurait un intérêt direct, indirect ou pécuniaire. Dans ce cas, il doit le mentionner et se retirer immédiatement.

En terminant, si le sujet vous intéresse et que vous aimeriez en savoir plus, je vous invite à vous rendre sur le site du gouvernement afin de consulter le guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux. Son rôle de gestionnaire et de représentation auprès de la population est exigeant et il le remplit au meilleur de ses connaissances et de son expérience.

http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/pub/elections/guide\_elus.pdf



# RESTEZ À L'AFFÛT DES DERNIÈRES NOUVELLES

Vous voulez être au courant des nouvelles dans votre municipalité? Abonnez-vous à l'Info-lettre à la page d'accueil du site Internet du Canton de Hatley.

### Votre Conseil municipal





Martin Primeau Maire



Patrick Clowery Conseiller n°1



Vincent Fontaine Conseiller n°2



**Jacques Bogenez** Conseiller n°3



**Claude B. Meilleur** Conseiller n°4



**Guy Larkin** Conseiller n°5



**Sylvie Cassar** Conseillère n°6

#### Directrice générale

Liane Breton

#### Adjoint à la direction

Paul Conway

#### Adjointe à la trésorerie

Annie Deshaies

#### Inspecteur en bâtiment et en environnement

Éric Gravel

#### **Directeur des travaux publics**

Jean-François Laflamme

## Agente de développement loisirs

Hélène Cyr

#### **Heures d'ouverture**

Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h à 16h

#### Coordonnées

135 rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0 Tél.: 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997 Courriel: info@cantondehatley.ca Site Internet: www.cantondehatley.ca

#### Conception et impression du journal

Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

# INFOS MUNICIPALES

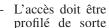
#### AJOUT D'UN LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT D'HABITATION

L'aménagement d'un logement supplémentaire à un bâtiment d'habitation est encadré par le règlement d'urbanisme. Avant d'entreprendre des modifications ou pour vous assurer de la conformité d'un usage, veuillez communiquer avec la municipalité.

#### RAPPEL AU SUJET DES ENTRÉES CHARRETIÈRES

Saviez-vous que...

- L'entretien de l'accès à la propriété ou de la fermeture du fossé, qu'il soit construit par le propriétaire ou la municipalité, est l'entière responsabilité du propriétaire de l'emplacement desservi.





que l'eau de ruissellement de la surface carrossable de l'accès soit dirigée directement vers le fossé. En aucun temps, il ne sera permis de diriger l'eau vers les accotements ou la chaussée de la rue

#### **RAPPEL - NOUVELLES LIMITES DE VITESSE**

La municipalité a adopté, en juin 2015, le règlement 2015-07 concernant les limites de vitesse. Voici quelques-uns des principaux changements :

Chemin	Ancienne limite de vitesse	Nouvelle limite de vitesse
Albert Mines	80 km/h	70 km/h
Belvédère sud	80 km/h	70 km/h
Dunant	80 km/h	70 km/h
Haskell Hill (de Belvédère à 200 m à l'est de Maple)	30 km/h	50 km/h
MacDonald	50 km/h	70 km/h
McFarland	50 km/h et 80 km/h	70 km/h
Smith	50 km/h	70 km/h

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE

Encore cette année, un peu plus de 150 résidences recevront la visite de prévention au niveau de la sécurité incendie. La municipalité a mandaté le *Groupe GPI* pour effectuer les visites de prévention et d'inspection contre les incendies sur notre territoire. Chaque préventionniste aura en sa possession une lettre attestant le mandat du *Groupe GPI* afin d'effectuer les visites de prévention. Toutes les informations et photos prises lors des visites de prévention sont confidentielles et seront utilisées strictement pour le service d'incendie.



# Les préventionnistes accorderont une attention particulière aux éléments suivants :

- avertisseurs de fumée (minimum d'un (1) par étage)
- la présence d'avertisseurs de monoxyde de carbone lors de l'utilisation d'appareils de combustion
- la conformité de vos installations de chauffage incluant les cheminées

# **VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL LISIBLE?**

Est-ce qu'un véhicule d'urgence pourrait facilement identifier votre numéro civique, de jour et de nuit?

Pour assurer votre sécurité et faciliter le repérage de votre propriété, veuillez vous en assurer.



2 • LE BABILLARD OCTOBRE 2015

#### SÉANCE DU CONSEIL DU 1ER SEPTEM-BRE 2015

Dans le cadre des rénovations du bâtiment multifonctionnel au 4765 chemin Capelton, le conseil donne un mandat supplémentaire au niveau de la structure à la firme d'ingénierie CIMA+.

#### SÉANCE DU CONSEIL DU 14 SEPTEM-BRE 2015

#### 1. Subvention du Ministère des Transports

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur plusieurs chemins pour l'obtention d'une subvention 15 904 \$ du MTQ. Cette subvention provient du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

## 2. Demande du Club Harfang de l'Estrie

La municipalité accepte la demande de traverses de motoneiges pour une (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le Ministère des Transports ainsi que les propriétaires terriens donnent leur autorisation.

#### 3. Pavage de la courbe Hatley Acres

Le conseil sursoit à la décision de paver la courbe du chemin Hatley et examine d'autres options pour améliorer l'état du chemin à cet endroit.

## 4. Paiement des factures de la Sûreté du Québec

Les municipalités de la MRC de Memphrémagog avaient adopté, en juin, une résolution à l'effet de surseoir aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ) jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC.

Le 19 août dernier, les représentants de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont informé les membres du conseil de la MRC que le Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé la solution visant la location auprès de la MRC de Memphrémagog d'un nouveau poste de la SQ, à construire par la MRC et exploité par la SQI.

La municipalité autorise donc le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté.

# 5. Données inscrites au portail PGMR : autorisation à la MRC

Le conseil autorise Recyc-Québec à donner à la MRC de Memphrémagog l'accès aux données inscrites par la municipalité au portail GMR (gestion des matières résiduelles).

## 6. Dérogation mineure, 84, rue de la Chaumière

Suite à la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil n'acceptent pas la demande de dérogation mineure pour le 84, rue de la Chaumière.

La demande consistait à la subdivision d'un lot ayant un frontage sur la rue de la Chaumière et ayant une largeur sur la ligne avant de 35 mètres. Le résultat de la subdivision serait la création de deux (2) lots ayant une largeur de 17,5 mètres sur la ligne avant alors que la réglementation exige une largeur de 25 mètres sur la ligne avant.

#### 7. PIIA, 117, rue des Méandres

Le conseil a accepté la construction d'un bâtiment principal au 117, rue des Méandres sous condition qu'une perspective couleur soit présentée au conseil.

#### 8. Défi vélo Groupe Esprit de Corps

Le conseil accepte une demande du Défi vélo Groupe Esprit de Corps pour emprunter le chemin Capelton en provenance de North Hatley et le chemin McFarland. L'organisateur de l'événement est responsable de la sécurité.

## SÉANCE DU CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2015

#### 1. Subvention du Ministère des Transports

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur plusieurs chemins pour l'obtention d'une subvention 8 167 \$ du MTQ. Cette subvention provient du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

## 2. Soumission pavage courbe Hatley Acres

La municipalité attribue le contrat de pavage de la courbe du chemin Hatley Acres à la firme Eurovia au montant de 57 174,25 \$ taxes incluses.

#### 3. Demande de permis de transformation au 930, chemin de Capelton et de construction au 3220, chemin de Capelton

À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent les demandes des propriétaires du 3220, chemin Capelton et du 930, chemin Capelton.

#### 3. Avis de motion règlement n° 2015-12

Un avis de motion est donné afin que soit présenté à une prochaine séance pour adoption du conseil le règlement no 2015-12 relatif la circulation des camions et des véhicules outils.

# 4. Mandat général - services professionnels pour 2016 Monty Sylvestre

Le conseil autorise le renouvellement du forfait de consultation avec la firme Monty Sylvestre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 au coût de 2 250 \$.

#### 5. Adresses civiques du chemin

#### de Capelton

Le conseil municipal approuve la demande des services d'incendie et de sécurité civile et mandate la directrice générale à aviser les citoyens concernés ainsi que Postes Canada des nouveaux numéros civiques qui seront attribués sur le chemin Capelton à partir du ler novembre 2015.

#### 6. Nomination de Monsieur Sylvain McLean, comité consultatif en environnement (CCE)

Le conseil nomme Monsieur Sylvain McLean au comité consultatif en environnement suite au départ de Mesdames Brondel et Parizeau du comité.

#### 7. Dépôt du discours du maire

Le maire dépose son rapport annuel en vertu de l'article 955 du Code municipal.

## 8. Soumission bâtiment multifonctionnel

Le conseil sursoit à la décision.

## 9. Avis de motion règlement d'emprunt 2015-13

Un avis de motion est donné afin que soit présenté pour adoption à une prochaine séance le règlement 2015-13 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation et de transformation du bâtiment multifonctionnel.

## 10. Soumission vidange de fosses septiques

La municipalité a reçu deux soumissions pour la vidange de fosses septiques :

#### Beauregard fosses septiques

Vidange sélective 126,90 \$ txs. inc. Vidange complète 217,30 \$ txs. inc.

#### **Gaudreau environnement**

Vidange sélective 147,73 \$ txs. inc. Vidange complète 200,21 \$ txs. inc.

La municipalité a accepté la soumission de Beauregard fosses septiques pour la vidange sélective et la vidange complète.

Sauf exception la municipalité retient la méthode de la vidange sélective. Le camion de vidange sélective sépare les boues solides de la fosse à 95 % et renvoie exclusivement le liquide ainsi filtré à l'intérieur de la fosse afin de conserver la flore bactérienne. Cette méthode est avantageuse parce qu'elle évite le transport et le traitement inutile de ce volume d'eau.

#### 11. Demande de droits de passage Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc.

La municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverse pour une (1) année à certains endroits spécifiques sur les chemins Dunant, Albert Mines, Haskell Hill et Belvédère sud.

OCTOBRE 2015 LE BABILLARD • 3

# RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

### ANNÉE 2014

Les états financiers préparés par la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C. R.L. montrent, pour l'année 2014, un surplus de 33 238 \$.

### **ANNÉE 2015**

Pour l'année 2015 le conseil a adopté un budget de 4 140 726 \$ et fixé le taux de la taxe foncière générale à 0,38 \$ du 100 \$ d'évaluation, un taux de 0,047 \$ du 100 \$ d'évaluation (ainsi qu'un tarif de 156 \$ par logement) pour les services de la Sûreté du Québec, un taux de 0,057 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le service incendie, un taux de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immobilisations des routes et une taxe d'environnement de 0,005 \$ du 100 \$ d'évaluation. L'année devrait se terminer avec un surplus.

## VOICI LA LISTE DES MONTANTS OCTROYÉS AU-DESSUS DE 25 000 \$ (LOI 175).

Calcium liquide abat-poussière	36 652 \$
COMCO Construction du mur coupe-feu	173 747 \$
Groupe Ultima Assurances	27 050 \$
Hydro-Québec Électricité au 18 septembre 2015	25 702 \$
Les constructions Réal St-Laurent Déneigement partie Nord	194 520 \$
Ministre des Finances Sûreté du Québec	319 089 \$
MRC de Memphrémagog Quote-part	126 562 \$
Régie des eaux Massawippi Quote-part	107 179 \$
Pavages Maska Pavage chemin Bel-Horizon	129 048 \$
R.I.P.I. Protection incendie quote-part	114 023 \$

RIGDSRC Enfouissement et putrescibles (estimé)	52 250 \$
Sani-Estrie	
Ordures/recyclage/putrescibles	157 876 \$
Stoddard Bruce Entreprises	
Déneigement partie sud	198 608 \$
Ville de Sherbrooke	
Protection incendie quote-part	45 370 \$

## **ANNÉE 2016**

Plus que jamais, le Canton de Hatley, ses concitoyennes et concitoyens sont témoins d'une municipalité résolument déterminée à prendre le virage dynamique en respect avec le côté rural de notre région. Cette détermination se reflète notamment dans notre capacité à investir dans l'avenir, tant au niveau des espaces récréotourisques qu'urbains et la multiplication des événements communautaires qui font bouger notre population.

C'est ainsi qu'en 2015, malgré des compressions budgétaires qui nous ont été imposées par le biais d'un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec qui a entrepris une réforme tous azimuts, la municipalité du Canton de Hatley est parvenue à élaborer un budget sans ajouter de pression sur les contribuables.

En clair, il est peu probable qu'il y ait une hausse de taxes pour l'année à venir 2016, un contrôle de nos dépenses de fonctionnement maintenues de 1 à 2 % et une dette qui demeure au même niveau qu'elle était auparavant, c'est-à-dire qui diminue lorsque mise en perspective avec notre enrichissement collectif.

Notre nouveau bâtiment situé sur le chemin Capelton, anciennement Montjoye, sera une réalisation début 2016 et importante autant financière qu'humaine. Elle sera financée en grande partie par la municipalité, qui a prévu cet investissement depuis plusieurs années. Un soutien, également financier, du milieu et du gouvernement provincial est attendu.

Les routes demeurent une de nos priorités telles qu'exprimées lors des dernières rencontres publiques. Les raccordements à l'usine d'eau potable de la Régie des Eaux Massawippi sont faits et en service depuis le mois d'août 2015.

En terminant, je tiens à remercier le conseil et la permanence pour leur implication et pour l'intérêt qu'ils démontrent envers le bien-être des citoyens. Leur professionnalisme et leur empathie sont essentiels au développement et à la vie harmonieuse de notre municipalité.

Martin Primeau, maire

4 • LE BABILLARD OCTOBRE 2015



Ne jetez pas vos objets encombrants! Pensez à la Ressourcerie des Frontières!

Collecte gratuite à domicile de vos objets encombrants.

1-855-804-1018 info@ressourceriedesfrontieres.com

#### **COLLECTE DE GROS REBUTS**

La dernière collecte de gros rebuts de l'année aura lieu le **29 octobre** en même temps que la collecte régulière.



# ATTENTION! BAC BRUN = MATIÈRES COMPOSTABLES SEULEMENT

Les matières suivantes sont strictement INTERDITES :



- **★** Le verre (ex. : bouteilles et pots)
- **✗** Le métal
- Sacs oxo ou biodégradables
- × Toutes matières plastiques

Un bon tri à la source permet de vous remettre un compost de qualité!

Merci de votre collaboration!

Information : Régie intermunicipale de déchets solides de la région de Coaticook 1-877-535-9479



### **DÉCHETS PAS RAMASSÉS ?**

S'il arrive que votre bac de déchets ou de recyclage n'a pas été vidé, veuillez nous en informer sitôt 19 h ou tôt le lendemain pour que nous puissions corriger la situation.

Il faut mentionner que l'entrepreneur peut ramasser les déchets de 6 h le matin jusqu'à 19 h.

### **SAVIEZ-VOUS QUE?**

En 2014, le taux de valorisation des matières résiduelles au Canton de Hatley était de 54%.

En 2010, le taux de valorisation était de 47%. En 2007, avant la collecte des matières organiques, le taux de valorisation était de seulement 24%.

### **OPÉRATION «NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE MASSAWIPPI»**

Comme chaque année depuis cinq ans, une cinquantaine de cadets provenant de la région de Sherbrooke et de Valcourt se sont rendus sur la rivière Massawippi afin d'en nettoyer les berges et son lit.

En collaboration avec le CCE (Comité consultatif en Environnement) du Canton de Hatley, les jeunes cadets ont sillonné la rivière pour en ramasser les déchets et rétablir son état naturel. La municipalité remercie les cadets pour leur fidélité et leur engagement.

#### Source: Jacques Bogenez

Conseiller municipal et responsable du comité consultatif en environnement





# LOISIRS ET ACTIVITÉS



Le club de curling n'est pas un club privé, mais un club à but non lucratif qui est ouvert à tous. Le club appartient aux membres. Parmi les membres 40% sont du Canton de Hatley, 40% de North Hatley et 20% des municipalités environnantes.

Le club de curling est aussi un club social où les gens se réunissent pour jouer aux cartes, faire une partie de dards et tous les vendredis des membres du club organisent un souper communautaire pour tous les membres du club.

Vous pouvez aussi louer le club de curling pour faire vos «partys» de Noël ou soirées entre amis, ce qui fait une activité différente. Un instructeur, bilingue, peut être sur place afin de vous initier à ce sport. Un service de traiteur est aussi disponible. Le club est équipé d'une cuisine et d'un bar avec permis d'alcool.

Pour les réservations, s.v.p. laissez un message au 819-842-2655. Une personne du club communiquera avec vous.

Si vous voulez essayer le curling, il y a une semaine «portes ouvertes» du 20 au 23 octobre de 19 h à 21 h. Venez en famille, avec vos amis. Il suffit d'essayer ce sport pour mieux l'apprécier.

Au plaisir de vous voir en grand nombre.

Club de curling de North Hatley 3245, chemin Capelton, Canton de Hatley (Qc) J0B 2C0 • 819-842-2655

LE BABILLARD • 5

OCTOBRE 2015

# UN NOUVEAU SENTIER AU CANTON DE HATLEY

La municipalité a aménagé un sentier multifonctionnel au bout du chemin Kingdom, près de la rivière Massawippi. Le sentier, d'une longueur de 1.2 km, est accessible pour la randonnée, le vélo de montagne et la raquette en hiver.

# POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE SUR LA PISTE CYCLABLE

La piste cyclable est une zone de cohabitation entre les cyclistes et les piétons.

- Cyclistes, faites attention aux piétons et réduisez votre vitesse, surtout dans les courbes où la distance de visibilité est grandement réduite. De plus, il est recommandé de circuler à droite pour éviter des collisions avec d'autres vélos.
- Piétons, n'occupez pas toute la largeur de la piste, mais assurez-vous de laisser un passage ouvert aux cyclistes.

La piste cyclable des Grandes-Fourches, axe de la Massawippi, traverse le territoire

du Canton de Hatley en longeant la rivière Massawippi, entre North Hatley et l'arrondissement de Lennoxville de la Ville de Sherbrooke, sur une distance de 14 km.

### VENEZ FÊTER L'HALLOWEEN DANS LES PARCS MUNICIPAUX

Lors de la soirée d'Halloween, venez faire un tour dans les parcs récréatifs pour récolter des bonbons. Deux conditions sont demandées : être déguisé et réussir le défi!

**Où :** Parc Manège (rue du Manège) et Parc Chaumière (chemin d'Haskell Hill)

Quand: le samedi 31 octobre



### REMERCIEMENT VÉLO DE MONTAGNE

C'est sous la brume de samedi matin que près d'une trentaine de courageux ont participé, le 26 septembre dernier, à l'évènement "Vélo de montagne". 70 % des participants ont bénéficié d'une initiation au vélo de montagne avec l'entraîneur Daniel Cyr, alors que les habitués ont sillonné les sentiers du Canton de Hatley, guidés par David Lauzon et Isabelle Neault.

C'est grâce à cet évènement que le nouveau sentier officiel du Canton de Hatley a été inauguré. Un grand merci à nos guides, propriétaires terriens et participants.

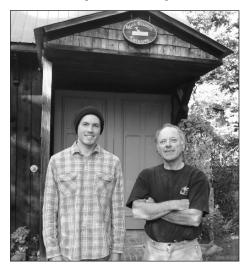


# PROFIL D'ENTREPRISE

## **UNE PASSION POUR LE BOIS ET LA BEAUTÉ**

Réal Delisle est un ébéniste reconnu dans la région. Depuis 40 ans il gagne sa vie à travailler le bois. Si sa formation initiale était auprès d'un maître ébéniste du meuble traditionnel, l'œuvre de Réal Delisle s'est beaucoup diversifiée au cours des années.

La définition d'ébéniste du dictionnaire comme «un artisan qui travaille en atelier les bois de qualité (à l'origine l'ébène),



Simon et Réal Delisle devant l'atelier d'ébénisterie Réal Delisle, 7 chemin Hill, Canton de Hatley.

pour les utiliser à l'époque moderne principalement en placages dans la fabrication de meubles sur commande» est vraie, mais un peu limitée pour la réalité de Réal Delisle. Son œuvre ne se limite pas aux meubles. Elle inclut tout ce qui touche le bois. La seule condition selon lui «est que ce soit beau, que ce soit une occasion de créer et d'y laisser notre signature.» C'est l'art dans le concret.

Sans publicité, sans Facebook ni site Internet, Réal Delisle ne manque pourtant jamais de travail. Il dit «je devrais être à la retraite». Il est vrai qu'après 40 années de métier, ce serait un repos bien mérité. Mais la passion est toujours là. Les carnets de commandes sont toujours pleins.

Et la relève? Simon Delisle, le fils de Réal, semble vouloir l'assurer. Après plusieurs années dans l'aménagement des parcs à neige dans les Rocheuses de l'Ouest canadien, il travaille maintenant auprès de son père dans l'atelier d'ébénisterie.



Portail battant – une des œuvres de Réal et Simon Delisle.

# COMMUNAUTAIRE

### Visite des Jardins Massawippi



Le 15 août dernier, entre 10 h et 12 h, a eu lieu l'événement Visite de jardin. Pour une deuxième année consécutive, cette rencontre annuelle et informelle avec le maire et les conseillers municipaux s'est tenue aux Jardins Massawippi, la propriété de Réal Delisle située sur le chemin Hill. Plus d'une centaine de personnes ont participé à l'événement. La visite était agrémentée de rafraîchissements et de musique de chambre offerts par des jeunes musiciens locaux.

S'il gagne sa vie comme ébéniste, Réal Delisle est aussi connu pour l'exceptionnel aménagement de sa propriété au Canton de Hatley, les Jardins Massawippi. Au cours des années, des centaines de visiteurs sont venus visiter et admirer son terrain, pour les jardins et les constructions qu'on y trouve. Des sociétés d'horticulture sont même venues en autobus de Montréal et Québec afin de visiter. Les visiteurs ont été nombreux à souligner le caractère artistique des aménagements.

6 · LE BABILLARD